

Protocole d'accueil des élèves

Dans l'optique de la réouverture des classes de l'école de Saint Marc à Frongier, la commune et l'équipe enseignante vous présentent les mesures prises pour assurer l'accueil des enfants conformément au protocole édité par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse en date du 4 mai 2020.

Ces mesures reposent sur le maintien de la distanciation physique, l'application des gestes barrière, la limitation du brassage des élèves et le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.

Le retour à l'école se fera à partir du jeudi 14 mai. La reprise de l'école se fait sur la base du volontariat des familles. La décision de remettre votre enfant à l'école ou pas sera vraisemblablement valable jusqu'au 1^{er} juin.

Tous les élèves ne pourront pas être accueillis en même temps si le nombre d'élève revenant à l'école dépasse 8 dans chaque classe. Les enfants de CP et CM2 et les enfants des familles prioritaires seront accueillis en priorité. Si plus d'élèves devaient fréquenter l'école, nous serions dans l'obligation de dédoubler les groupes. Nous devons également organiser le travail à la maison pour ceux qui ne reviendront pas à l'école. Un planning sera donné aux familles pour respecter toutes ces contraintes.

Obligations préalable des parents

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Dans ce cas merci d'en informer l'école.
- Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Dans ce cas merci d'en informer l'école.
- Les parents doivent fournir à leur enfant des mouchoirs jetables et éventuellement des masques s'ils le souhaitent. Mais les enseignants ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable si celui-ci l'enlève, le perd ou l'abime. Ils ne pourront également pas l'aider à le mettre ou l'enlever car seul l'utilisateur d'un masque doit le toucher. Vous devrez vous-même, à la maison, lui apprendre les modalités spécifiques de mise en place d'un masque puisqu'il lui sera nécessaire de l'enlever au moment du repas.
- Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les bâtiments de l'école (salles de classe, salle polyvalente). C'est pourquoi tout élève arrivé en retard ne pourra pas être accueilli.
- Les familles qui choisissent de garder leur enfant à la maison s'engagent à poursuivre le travail envoyé par les enseignantes.
- Les parents doivent respecter les points et horaires d'accueil et de sortie des élèves.

Transport scolaire

Un transport scolaire réduit sera assuré selon le protocole du conseil régional, à savoir :

- Le car ne peut transporter que 5 enfants au maximum pour garantir la distanciation, nous serons peut-être amenés à désigner des personnes prioritaires.
- Le véhicule sera désinfecté 2 fois par jour par le transporteur, ce qui veut dire qu'il ne le sera pas à chaque service.

Accueil des élèves le matin

- L'accueil des enfants se fait aux horaires habituels. Toutefois, pour les familles qui le peuvent, il est préconisé d'amener son enfant à 8 h 55 pour limiter le nombre d'enfants à la garderie du matin. Le personnel sera muni d'un masque de protection.
- A leur arrivée, tous les enfants passeront par l'accueil, à la salle polyvalente, pour une prise de température (quand nous serons équipés d'un thermomètre sans contact). Le marquage au sol, permettant de conserver la distanciation physique, devra être respecté. Les parents présents devront bien sûr montrer l'exemple.
- Un lavage de mains avec un gel hydro-alcoolique sera ensuite pratiqué sous la surveillance de la personne responsable de l'accueil. Dans la journée le lavage de mains sera réalisé de préférence par lavage à l'eau au savon et séchage avec des serviettes papier jetables.
- A 9h, les élèves rejoindront leur classe accompagnés des enseignantes. Chaque classe partira en décalé.
- Devant chaque classe un marquage au sol permettra de respecter la distanciation physique entre chaque élève. Ils rentreront un par un dans l'entrée pour se laver les mains et prendre place en classe.

Dans la classe

- Les tables sont mises de façon à respecter la distanciation physique même lors des déplacements. C'est pourquoi la classe de Mme Degrais (CP-CE1) ne pourra accueillir que 8 élèves en même temps. Et la classe de Mme Godineau (CE2-CM1-CM2) ne pourra accueillir que 7 élèves en même temps.
- Un marquage au sol sera mis en place pour définir le sens de circulation.
- Chaque enfant aura à sa disposition une panière pour ranger ses affaires qui ne seront utilisées que par lui.
- Tout le matériel sera utilisé par un seul enfant, il ne pourra pas le prêter. Le matériel prêté par l'école sera désinfecté après chaque utilisation.

Les récréations

- Les récréations seront organisées de la façon suivante pour éviter que les élèves des deux classes se croisent :
 - Pour la classe des CP-CE1 elles auront lieu le matin de 10h30 à 10h45 et l'après-midi de 15h à 15h15.
 - Pour la classe des CE2-CM1-CM2 elles auront lieu le matin de 11h à 11h15 et l'après-midi de 15h30 à 15h45.
- Même lors des récréations une distance d'au moins 1 mètre devra être respectée entre les enfants.
- Chaque enfant est autorisé à apporter dans la limite du raisonnable de quoi s'occuper pendant ce temps calme (jouet qu'il ne pourra pas prêter aux copains). Tout jouet électronique (consoles de jeux, téléphones,...) sont interdits ainsi que les objets trop volumineux (cerceaux, ballons,...). Les jeux à plusieurs sont interdits (jeux de société, ballons,...). Tout jouet touché par un enfant ne peut être touché que par lui. L'école n'est pas responsable en cas de vol ou de détérioration. Les jouets seront rangés dans le cartable.
- Au retour dans la classe devant chaque classe un marquage au sol permettra de respecter la distanciation physique entre chaque élève.
- Ils rentreront un par un dans l'entrée pour se laver les mains et prendre place en classe.
- En cas de mauvais temps ou si les enseignantes rencontraient des difficultés à faire respecter ces mesures barrières, notamment la distanciation physique, il sera alors possible que les récréations soient remplacées par des temps de pauses en classe.

La cantine

- Le service de restauration est ouvert. Les repas chauds seront servis à la salle polyvalente.
- Les locaux seront ventilés au moins 10 minutes avant l'arrivée des enfants.
- Les deux classes iront s'installer à table de manière échelonnée:
 - Les CP-CE1 à 12h
 - Les CE2-CM1-CM2 à 12h10
- En entrant dans le réfectoire, les enfants devront se laver les mains à l'eau et au savon, en maintenant la distanciation matérialisée au sol. Ils seront installés sur des tables, sans vis-à-vis et en maintenant la distanciation (2 enfants par table, espacés de plus de 1 m).
- Sur les tables ne seront posés que des objets individuels (pas de brocs ou de plats communs). Il sera rappelé aux enfants de ne pas partager de nourriture.
- Les enfants repasseront se laver les mains après le repas.

La sortie des classes

- La sortie des classes se fera de manière échelonnée, tous les enfants attendront en classe sous la surveillance des enseignantes:
 - o Dans un premier temps, elle concernera les élèves qui repartent avec leurs parents ou responsables légaux.
 - Les parents présents devront respecter le marquage au sol devant la grille et bien sur la distanciation entre eux (il est préférable qu'il n'y ait qu'un seul parent présent).
 - Les enfants seront appelés par un membre du personnel et rejoindront individuellement leur parent qui devra évacuer rapidement la zone.
 - o Dans un deuxième temps, les autres élèves rejoindront la salle polyvalente, ou les espaces extérieurs si le temps le permet, pour attendre le transport scolaire ou leurs parents ou responsables légaux.

Les gestes barrières



- Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde :
 - o distanciation physique entre toutes les personnes (entre enfants, entre adultes, entre enfants et adultes) à tous les instants (dans la cour, dans le rang, en classe...)
 - o application des gestes barrières (se laver les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir jetable, saluer sans se serrer la main).
 - o port d'un masque par l'ensemble des adultes de l'école.
- Le lavage des mains doit être réalisé, au minimum :
 - o A l'arrivée dans l'école ;
 - o Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
 - o Avant et après chaque repas ;
 - o Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
 - o Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
 - o Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Aménagement et entretien des locaux

- Les salles de classe ont été réorganisées de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre. Un marquage au sol indique le sens de circulation et prévoit une surface minimale de 4m² autour de chaque élève.
- Nos salles de classe sont munies d'un système de ventilation mécanique réglementaire. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. L'aération durera au moins 10 minutes à chaque fois.
- La procédure de nettoyage et de désinfection des salles, sanitaires et de la salle polyvalente a été entièrement revue pour se mettre en conformité avec le protocole sanitaire du ministère (cf. protocole sanitaire édité par le Ministère de l'Education Nationale en date du 29/04/2020).
- Les salles sont lavées, rincées puis désinfectées suivant les prescriptions une fois par jour. Ce lavage comprend le sol, les tables, les chaises et les surfaces susceptibles d'avoir été touchées. De plus, après chaque mouvement (entrée, récréations, pause déjeuner, sortie) une désinfection des surfaces et objets fréquemment touchés sera réalisée :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, poubelle...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier,...
- Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes

Procédure de gestion d'un cas COVID

En cas de suspicion d'un cas COVID d'un enfant, la démarche adoptée sera :

- L'isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.
- L'appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Le nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- La poursuite stricte des gestes barrière.
- La procédure sera alors rappelée aux parents :
 - éviter les contacts.
 - appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

La communication avec l'école

- Le cahier de liaison sera supprimé jusqu'à la fin de l'année scolaire afin d'éviter la manipulation de cet outil par différentes personnes.
- Les informations que l'école diffuse aux familles se feront par le biais des adresses mails que l'on a utilisé pendant le confinement. Les parents devront donc consulter régulièrement leurs mails.
- Si vous avez un message à nous transmettre deux possibilités :
 - Nous écrire un mail à l'adresse de l'école : ecole.saint.marc.frongier@ac-limoges.fr.
Attention : les enseignantes ne consulteront les mails que le matin avant la classe. Les mots de parents qui seraient éventuellement adressés aux enseignants durant une journée de classe ne seront pas pris en compte le jour même.
 - Nous appeler au 05.55.83.80.61

Toutes ces mesures ont demandé à la commune des investissements en produits aux normes sanitaires (EN 14 476) et équipements. Ces mesures demandent également un fort investissement de notre personnel et des enseignantes pour assurer la protection de vos enfants. Nous sommes conscients des contraintes de ce plan sanitaire pour notre école et de la gêne occasionnée pour les enfants et leur famille. Nous espérons que vous participerez activement à la protection des enfants, de toute l'équipe éducative et de service en échangeant en amont avec vos enfants sur ces nouvelles modalités de fonctionnement et en respectant l'organisation choisie. Toutes les équipes sont mobilisées pour accompagner les élèves avec bienveillance.

Ces procédures risquent d'évoluer en fonction des textes nationaux et des retours d'expérience. Croyez bien que toute la communauté met tout en œuvre pour que cette reprise se passe dans les meilleures conditions possibles.

Dans le cas où l'école ne serait pas en mesure de recevoir votre enfant, pour des raisons de capacité d'accueil limitée par exemple, il est prévu que la commune vous fournisse une attestation pour votre employeur.

Certains d'entre nous seront présents les premiers jours pour veiller à la bonne application de ces préconisations sanitaires.